



Saint-Symphorien-
d'Ozon

Nombre de conseillers : 29

Présents : 25

Pouvoir : 4

Absents :

Quorum : 15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE
DE SAINT SYMPHORIEN D'OZON
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2024

DELIB-2024-20

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 mars à 19 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint-Symphorien-d'Ozon, dûment convoqué le 13 mars, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal sous la présidence de Monsieur Pierre BALLELIO Maire.

Secrétaire de séance : Séverine MORA

MEMBRES PRESENTS :

Pierre BALLELIO - Lilian CARRAS - Sylvie CARRE - Jean-Christophe LEGENDRE - Mireille SIMIAN - Yves PLANTIER - Patrizia MAURIN - Ludovic GAGUIN - Séverine MORA - Guy PERRUSSET - Michel MOULIN - René MARTINEZ - Elisabeth TEYSSOT - Marie-Annick FRANÇOIS - Christian ROYET - Laurence BECKERS - Valérie SPYCKERELLE - Geneviève GLEYNAT - Bruno BARAZZUTTI - Sylvie COLOMBET - Arnaud DELEU - Françoise HAMAÏLI - Grégory AGUS - Jean Loup ODET - Mathieu DUSSERT-BRESSON

POUVOIRS :

Pascale LUCARELLI qui a donné procuration à Françoise HAMAÏLI
Brigitte HILBOLD qui a donné procuration à Christian ROYET
Nadine BROUTY qui a donné procuration à Sylvie COLOMBET
Nicolas VERVLLET qui a donné procuration à Geneviève GLEYNAT

OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE COMMUNAY ET REGION

IJ/Traité en commission "Administration générale " le 1^{er} mars 2024

Par délibération n°2020-51 en date du 30 juin 2020, le Conseil municipal a désigné, à scrutin secret, les deux délégués titulaires pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de Communay et Région : Messieurs René WINTRICH et René MARTINEZ.

Suite au décès de Monsieur René WINTRICH, Conseiller municipal délégué, il convient de procéder à son remplacement et de désigner un nouveau délégué titulaire qui représentera la commune au sein de ce syndicat.

Conformément à l'article L.5211-7 du Code général des collectivités territoriales, les délégués sont élus par les conseils municipaux des communes adhérentes, parmi leurs membres, au scrutin secret à la majorité absolue.

Considérant les candidatures ci-après :

- ✓ Monsieur Jean Loup ODET pour la liste « Horizons 2020 »
- ✓ Monsieur Arnaud DELEU pour la liste « Ozon l'Avenir »

Considérant les résultats du dépouillement :

- ✓ Votants : 29
- ✓ Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 29
- ✓ Nombre de bulletins blancs ou nuls 0
- ✓ Nombre de suffrages exprimés 29

Ont obtenu

- ✓ Monsieur Jean-Loup ODET : 23 voix
- ✓ Monsieur Arnaud DELEU 6 voix

Après en avoir délibéré à scrutin secret à la majorité absolue, le Conseil municipal :

- DESIGNER Monsieur Jean-Loup ODET comme délégué titulaire du Syndicat intercommunal des Eaux de Communay et Région en remplacement de Monsieur René WINTRICH.

■ télétransmis en Préfecture
Le 21 mars 2024

■ Date de mise en ligne sur
le site Internet de la collectivité
Le 21 mars 2024



Le Maire,

Pierre BALLELIO

La secrétaire de séance,

Séverine MORA

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Lyon peut être saisi par voie de recours contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de sa réception en préfecture,
- date de sa publication et/ou de sa notification.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Recours déposé en préfecture
069-216902916-20240319-DELIB2024-20-DE
Date de télétransmission : 21/03/2024
Date de réception préfecture : 21/03/2024